



FORMATION

# Organiser et former le service de lutte contre l'incendie (SLCI)

Sécurité incendie

Sécurité

CODE PRODUIT

B0501

## Thématique

Formation sur l'incendie à l'usage du service de lutte contre l'incendie. Cette session répond à la prescription de l'annexe 1er du Code du Bien-Être - Livre III - Incendie sur les lieux de travail, qui définit les compétences et formations des membres du service de lutte contre l'incendie.

## Objectifs

### LES ÉQUIPIERS DE PREMIÈRE INTERVENTION :

- Comprendre la nature d'un feu et son mode de propagation.
- Comprendre l'utilité des procédures incendie.
- Réagir correctement en cas d'alerte et en cas d'alarme.
- Identifier et utiliser correctement les équipements de protection contre l'incendie.
- Combattre de façon sûre tout début d'incendie.
- Mener rapidement et efficacement une évacuation.
- Reconnaître et signaler des situations pouvant créer un risque d'incendie.

### ÉVACUATEURS (OU STEWARDS D'ÉVACUATION) :

- Comprendre la nature d'un feu et son mode de propagation.
- Comprendre l'utilité des procédures incendie.
- Réagir correctement en cas d'alerte et en cas d'alarme.
- Mener rapidement et efficacement une évacuation.
- Reconnaître et signaler des situations pouvant créer un risque d'incendie.

## Programme

### **LES ÉQUIPIERS DE PREMIÈRE INTERVENTION :**

Durée : personnalisable de 2 heures à 1 journée en fonction des besoins de l'entreprise.

Groupe de 10 à 12 personnes (en fonction du type de formation).

La formation peut être :

- Une formation de base ou un recyclage.
- Théorique et/ou pratique.
- Réalisée selon 3 possibilités de lieu : en extérieur, dans une unité mobile au sein de votre entreprise pour la partie pratique ou dans une école de feu.

Dispositif nécessaire :

- Un local adapté au nombre de participants où le formateur peut faire une présentation (présence d'un projecteur et d'un écran nécessaire).
- Selon le type de formation, un espace de 10 m sur 15 m pour accueillir l'unité mobile.

### **ÉVACUATEURS (OU STEWARDS D'ÉVACUATION) :**

Durée : d'une durée personnalisable de 2 heures à ½ journée en fonction des besoins de l'entreprise.

Groupe de 10 à 12 personnes (fonction du type de formation).

La formation peut être :

- Une formation de base ou un recyclage.
- Théorique et/ou pratique.
- Réalisée dans une unité mobile ou dans un local, pour la partie pratique, au sein de votre
- entreprise.

Dispositif nécessaire :

- Un local adapté au nombre de participants où le formateur peut faire une présentation (présence d'un projecteur et d'un écran nécessaire).
- Selon la formation, un espace de 10 m sur 15 m à l'extérieur pour accueillir l'unité mobile.

## Méthode

### **LES ÉQUIPIERS DE PREMIÈRE INTERVENTION :**

Le contenu de la formation pour les équipiers de première intervention en cas d'incendie sera en fonction du temps disponible et des besoins des participants.

Les points généraux sont :

- L'appel aux services de secours.
- Le triangle du feu.
- La propagation de l'incendie.
- Les différentes classes du feu.
- Les moyens et le matériel d'extinction.
- Les dangers inhérents aux interventions.
- Le protocole d'intervention.
- Des exercices de mise en situation.

### **ÉVACUATEURS (OU STEWARDS D'ÉVACUATION) :**

Le contenu de la formation pour les évacuateurs (Stewards d'évacuation) en cas d'incendie sera fonction du temps disponible des besoins des participants.

Les points généraux sont :

- Le triangle du feu et la propagation de l'incendie.
- Les moyens et le matériel d'extinction mis à la disposition.
- Les dangers inhérents aux interventions.
- La signalisation incendie et évacuation.
- Les notions d'annonce, d'alerte et d'alarme.
- Les accidents donnant lieu à une évacuation.
- Le protocole d'intervention en cas d'évacuation.
- La technique d'évacuation de personne valide et invalide et procédure de mise à l'abri.
- Des exercices de mise en situation.

## **Public**

### **LES ÉQUIPIERS DE PREMIÈRE INTERVENTION :**

Personnel désigné par l'employeur pour la fonction d'équipier de première intervention.

### **ÉVACUATEURS (OU STEWARDS D'ÉVACUATION) :**

Personnel désigné par l'employeur pour la fonction de steward d'évacuation.